

MARS 2025



CVT : Agrément n° 002017/2018
Autorisation d'enseigner n° 24665
Formateur : Mr Massart Bruno

Tergnier le 2 Septembre 2024

Cher(es) membres

Je vous informe que la session au permis bateau option « PERMIS COTIER » débutera : **Le samedi 1 Mars 2025 à 9h00** dans nos locaux, au 2 Chemin de la prairie 02700 Tergnier.

Pour débiter les cours, tout candidat devra être à jour de sa cotisation à l'association et du coût de la formation, ainsi que de son dossier administratif.

[Ci – joint le Planning de la formation théorique pour l'option côtière](#)

Samedi 1 Mars de 9h00 à 12h15, Mardi 4 Mars de 18h00 à 20h15

Samedi 8 Mars de 9h00 à 12h15, Mardi 11 Mars de 18h00 à 20h15

Examen le 15 Mars 2025, date modifiable en fonction des disponibilités de chacun

Concernant la formation pratique, les dates seront déterminées une semaine avant le début du 1^{er} cours

Rappel des documents à fournir :

- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins de six mois modèle défini n°1473*01 recto-verso
 - 2 photos d'identité en couleurs
 - Contrat de formation en deux exemplaires pour chaque Option : Côtier et fluvial
 - 78 Euros de timbres fiscaux pour la délivrance du permis
- (Achat de timbres électroniques uniquement sur [HTTPS://timbres.gouv.fr/](https://timbres.gouv.fr/))**

L'examen théorique se fera auprès de notre prestataire de service la poste, merci d'établir un chèque de 30 Euros à l'ordre de CVT pour l'inscription à chaque option (Côtier et eaux intérieures)

Pour toutes informations complémentaires merci de nous joindre au 06 24 05 34 69

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document et du règlement intérieur, et en accepte les termes.
J'accepte la diffusion des photos prises durant les sessions de permis bateau.

Date et signature : Le candidat

Pour le CVT